

ECOFI PUBLIE POUR TOUS SES FONDS OUVERTS* UN INDICATEUR D'IMPACT SUR LA TRAJECTOIRE 2°C

Depuis octobre 2020, Ecofi publie dans tous les reportings de ses fonds ouverts* un indicateur d'impact sur l'alignement avec le scénario climatique 2°C.

Ecofi publie, depuis 2016, 6 indicateurs d'impact Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pour ses portefeuilles. Depuis octobre 2020, un des indicateurs a évolué pour intégrer le calcul de l'alignement de ses portefeuilles avec la trajectoire 2°C, objectif né lors de la COP21 avec l'Accord de Paris.

La méthodologie retenue pour évaluer l'alignement avec le scénario 2°C d'ici 2050 repose sur les données de la société ISS-ESG. Elle est fondée sur la différence entre les 2 facteurs suivants :

- les émissions annuelles d'une société estimées d'ici à 2050 ;
- et le budget carbone alloué à la même société pour les scénarios 2°C.

Le pourcentage d'actifs alignés est intégré dans le reporting d'impact mensuel de chacun des fonds ouverts* d'Ecofi. Il est comparé à la performance de l'univers ESG pour chaque fonds.

LES 6 INDICATEURS PUBLIÉS

Environnement

1. Intensité et empreinte carbone
2. Alignement avec le scénario 2°C

Social

3. Variation d'effectifs
4. Parité hommes/femmes

Gouvernance

5. Partage de la valeur économique
6. Responsabilité fiscale

**Hors certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée.*

LA MÉTHODOLOGIE EN DÉTAIL

Une entreprise est dite alignée si ses émissions cumulées sont inférieures à son budget carbone.

Le budget d'émissions carbone pour chaque société est calculé en déterminant une dotation par secteur puis par entreprise au regard de ses parts de marché, sur la base de la « Sectoral Decarbonization Approach » développée par la Science Based Target initiative.

L'approche sectorielle repose sur la définition d'un budget carbone spécifique à un secteur économique. Ce budget est calculé suivant le potentiel de dé-carbonisation qui peut être envisagé au sein de ce secteur et selon les projections de croissance de ce même secteur.

2 exemples de reporting intégrant les 6 indicateurs d'impact ESG (p4 et p5):

- Ecofi Agir pour le Climat, fonds actions zone Europe qui a obtenu les 3 labels français (ISR, GreenFin, Finansol) >>>
- Choix Solidaire, Sicav multi-actifs qui a obtenu le Label ISR et le Label Finansol >>>

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CONTACT PRESSE

Mathilde Salama : 01 44 88 39 35 – mathilde.salama@ecofi.fr

Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.

Ecofi est un pionnier et un acteur majeur de la finance engagée, avec une gestion 100% ISR pour sa gamme de fonds ouverts (*) depuis janvier 2019, et une expertise dans les fonds solidaires, avec plus de 75 entreprises financées. Ecofi a désormais affirmé sa raison d'être et a pris le statut d'Entreprise à mission.

Au service de ses clients depuis 1972, Ecofi a développé un savoir-faire dans les grandes classes d'actifs et gère une gamme complète et pertinente de produits et solutions d'investissement, reposant sur une gestion de conviction et une culture forte du contrôle des risques. Sa capacité à rechercher des solutions innovantes adaptées aux évolutions de marché et aux contraintes et besoins de ses clients révèle une structure réactive et agile basée sur un engagement fondé sur le long terme.

Pour Ecofi, être responsable c'est s'engager auprès de ses clients à choisir les meilleurs actifs pour pérenniser la performance et préserver les intérêts des générations futures. Notre signature l'affirme : **ACTIFS POUR LE FUTUR**.

(*) 100% ISR selon la méthodologie d'Ecofi (hors certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée). Parmi ces fonds, 7 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.